

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 25 juin 2026

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité de l'association pour l'année 2025 et la lecture du rapport moral du Président, approuve ces rapports dans toutes leurs parties et avec toutes leurs conséquences.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du Conseil d'administration concernant l'exercice clôt le 31.12.2025, approuve ce rapport dans toute sa partie et avec toutes ses conséquences. Elle prend acte des conclusions favorables du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve l'affectation de l'excédent d'exercice 2025, s'élevant à un montant de 105 684€ aux autres réserves de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le budget pour 2026 de l'association tel qu'il a été proposé par le Conseil d'administration en sa séance du 13 avril 2026 ainsi que les montants de facturation du module NOA dans le cadre de l'offre complémentaire proposée par l'Aste (Conseil d'administration du 13 novembre 2025) :

• De 1 à 9 salariés suivis	160 € H.T
• De 10 à 49 salariés suivis	200 € H.T
• De 50 à 99 salariés suivis	380 € H.T
• De 100 à 299 salariés suivis	520 € H.T
• + 300 salariés suivis	650 € H.T

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.